

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
10 fr. pour six mois,  
6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 24 septembre.

Aux termes de la circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 22 août 1859, des congés de six mois doivent être délivrés dans les corps de l'intérieur et de l'Algérie :

1<sup>o</sup> Aux militaires qui, depuis leur admission dans l'armée, se trouveraient dans un des cas prévus par l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832, et qui en fourniraient la preuve ;

2<sup>o</sup> A ceux qui justifieraient qu'ils sont les soutiens indispensables de leur famille.

Cette circulaire est applicable aux militaires libérables dans le cours des années 1860, 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865, à l'exception toutefois des hommes liés au service dans les conditions de la loi du 26 avril 1855.

Une autre circulaire ministérielle du 23 août 1859 a autorisé la délivrance de congés de semestre dans les conditions déterminées par les instructions sur les revues d'inspection générale.

La répartition de ces divers congés sera effectuée dans les corps, suivant les proportions indiquées pour chacune des classes, dans des états adressés aux généraux commandant les divisions militaires.

Seront désignés en première ligne, pour recevoir des congés, les hommes qui se trouvent dans un cas d'exemption. Les justifications produites à cet effet devront être très sévèrement examinées.

Viendront ensuite les soutiens de famille.

Si ces derniers étaient trop nombreux, les congés seraient accordés de préférence à ceux dont la position serait la plus intéressante, ou qui auraient mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Dans le cas, au contraire, où les militaires de ces deux catégories n'atteindraient pas le chiffre des congés déterminé pour chaque corps, ce chiffre serait complété au moyen de congés de semestre délivrés, en exécution de la circulaire du 23 août dernier, à des hommes appartenant exclusivement aux classes de 1854, 1855 et 1856.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et

soldats d'élite, compris dans les cas d'exemption, ou soutiens de famille reconnus, seront remplacés dans leur grade.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite, envoyés en congé de semestre, ne seront pas ramplacés dans leur grade.

Les départs s'effectueront du 1<sup>er</sup> au 20 octobre prochain.

Le *Moniteur de l'armée* publie une circulaire, adressée le 1<sup>er</sup> septembre 1859 aux maréchaux et officiers généraux des divers corps de l'armée d'Italie, sur les dispositions à prendre pour la répartition de la médaille militaire.

Sur les listes nominatives seront compris tous les militaires qui ont fait la campagne, soit qu'ils comptent encore à l'effectif, soit qu'ils se trouvent, à un titre quelconque, dans leurs foyers.

Aux termes de cette circulaire, les chefs de corps signaleront sur des états séparés les militaires qui, par suite de condamnations déshonorantes, ou par leur inconduite avérée, seraient dans le cas de compromettre la dignité de l'insigne. Ces mêmes états comprendront les militaires qui, pendant la campagne, n'auraient pas rejoint leur corps, ou se seraient éloignés de leur poste sans motifs légitimes.

## Exposition de l'industrie française.

La nouvelle d'une exposition de l'industrie française, en 1860, paraît se confirmer.

Elle sera exclusivement nationale et aura lieu au palais des Champs-Élysées. On organisera simultanément une exposition agricole et horticole pour laquelle des aménagements sont préparés dans la partie des nouveaux squares qui avoisinent le Cours-la-Reine.

On s'occuperait déjà, au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, des circulaires à adresser aux chambres consultatives et aux sociétés agronomiques, dans le but d'obtenir la plus grande quantité possible de produits. L'ouverture de cette triple exposition serait fixée, sauf rectification, au 15 mai de l'année prochaine.

## Renseignements commerciaux.

**Soieries.** — Bien qu'il y ait à Lyon quelques ouvriers inoccupés, soit dans la fabrique, soit dans les principaux établissements de teinturerie, on remarque toujours un léger tirant du côté des Etats-Unis pour l'exportation.

D'autre part, on a reçu quelques nouvelles commissions pour l'Italie : on prépare des foulards imprimés pour la Sicile, des robes pour le Piémont.

Il n'est presque plus question des robes à volants et, à plus forte raison, des robes à quilles.

Les taffetats noirs s'écoulent en vue des vêtements d'hiver. La moire antique est à peu près délaissée. Les commissions en parapluis conservent toujours quelque importance.

**Angleterre.** — Voici les progrès de l'importation en Angleterre des matières premières servant à la fabrication des tissus, depuis 1838 jusqu'à la fin de 1858 :

	1838.	1858.
Coton . . . . .	303,656,837 liv.	1,031,342,000 liv.
Laine . . . . .	38,046,087	1,026,700,000
Soie . . . . .	3,434,560	6,100,000
Chanvre et jute . . . . .	527,459 qx.	1,624,000 qx.
Lin . . . . .	1,129,633	1,283,000

D'où il résulte que les importations ont plus que triplé sur les cotons, la laine et le chanvre ; qu'elles ont presque doublé sur la soie, mais qu'elles sont restées à peu près stationnaires sur le lin. Les importations de lin s'étaient même élevées, en 1844, à 1,583,000 quintaux, et à 1,812,000 quintaux en 1850, et elles sont retombées à 1,283,000 quintaux en 1858. Les importations de soie avaient atteint 13 millions de livres en 1857, et elles n'étaient plus que de 6,200,000 livres en 1858.

**Belgique.** — Les expéditions de houille belge ont considérablement augmenté pour la France. Elles ont atteint 2,479,282 tonnes, du 1<sup>er</sup> janvier 1859, tandis qu'elles n'étaient que de 1,712,767 tonnes en 1858.

## Douanes.

La direction générale des douanes vient de publier le tableau du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1858. Nous trouverons sans doute l'occasion de revenir sur ce travail si considérable ; nous nous bornerons pour le moment à en citer quelques résultats.

Ainsi la valeur officielle des importations et des exportations commerciales s'est élevée, en 1858, à 4 milliards 477 millions de francs, dont 72 p 0/0 par voie de mer et 28 p 0/0 par la voie de terre.

Après l'Angleterre et les Etats-Unis, les pays avec lesquels la France a eu, en 1858, le plus de relations commerciales, sont la Suisse et l'Allemagne.

Le poids des marchandises entrées dans les entrepôts français a été de 16 millions 274,390 quintaux métriques, d'une valeur officielle de 820 millions de francs.

Les marchandises en transit par le territoire français sont représentées par un poids de 1 million 295,798 quintaux métriques.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La chambre de commerce de Lille, de concert avec l'administration municipale, a conçu le projet de doter la ville d'un système complet de magasinage public, comprenant outre l'entrepôt des sucres, qui fonctionne depuis plusieurs années au grand avantage du commerce et de la ville, un entrepôt réel des douanes, ainsi que des magasins généraux et des salles de ventes publiques dans les conditions déterminées par les lois du 28 mai 1858 et le décret du 12 mars 1859.

L'étude de ce projet a été confiée à une commission.

On assure que le maréchal de Mac-Mahon arrivera à Lille le 3 octobre.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 24 SEPTEMBRE 1859.

### LE SORCIER.

(L'action se passe au château de Versailles, à une soirée dans les appartements de madame de Polignac).

L'horloge sonna minuit ; le son de la cloche vibra longtemps dans le château ; toute l'assemblée resta immobile, comme si l'heure eût sonné pour la première fois. L'instant d'après, nous entendîmes frapper à la porte, un léger frissonnement saisit l'assemblée, personne ne songeait déjà plus au sorcier.

Une porte s'ouvrit : un des gens de madame de Polignac parut dans le salon. Cet homme, voyant la pâleur sur tant de visages, devint pâle à son tour, sans savoir pourquoi. Il annonçait M. le prince de Tarente, qui menait avec lui un homme inconnu et dont les yeux étaient bandés.

— Allons, dit la reine, le Rubicon est passé. Qu'on introduise le sorcier. Mesdames, cachez-vous de votre mieux derrière vos éventails ; qu'on enlève une grande partie des lumières. Messieurs, soyez forts. Quant à toi, bonne Héloïse, te plaît-il que nous nous cachions sous le même voile ? Tu es de ma taille,

ou dit que tu me ressembles, nous embarrassons bien le sorcier.

En même temps, Marie-Antoinette jetait précipitamment un voile sur sa tête et sur celle d'Héloïse. On les eût prises ainsi pour les deux sœurs.

— Tout à coup, précédé du prince de Tarente dont l'air était plus solennel que d'habitude, apparut au milieu de nous un homme étrange, d'une équivoque beauté : sa taille était au-dessus de la médiocre, sa figure était immobile. Quand on eut débarrassé ses yeux du bandeau qui les couvrait, ils se portèrent hardiment sur l'assemblée. Il ne parut pas fâché de voir tant de femmes effrayées à son aspect.

Le sorcier se tenait debout, attendant que quelqu'un osât l'interroger : aucune des dames n'osant commencer :

— Je m'exposerai le premier, dit Bezenval : Seigneur sorcier, à l'inspection des lignes de ma main, pourriez-vous me dire de quelle mort je dois mourir ?

— Si vous échappez aux influences de l'habit rouge, vous ne mourrez que d'une indigestion. Il y eut des sourires dans l'assemblée.

— Rassurez-vous, mesdames, dit Bezenval, le sorcier a du bon ; c'est un sorcier jovial. J'accepte l'augure, mon ami.

On se rassura un peu. La fin prédite à Bezenval n'avait rien de triste. M. de Vaudreuil qui tremblait, voulant en finir tout d'un coup avec les prédictions :

— Voilà ma main, sorcier ; dites-moi quel est mon sort à venir, et à quels malheurs je suis réservé ; car, je le sens, si je vis, c'est assurément pour le malheur.

— Ici la voix de Vaudreuil était douce et pleine de charme. J'avais l'œil fixé sur le voile noir ;

les paroles de Vaudreuil firent tressaillir quelqu'un sous ce voile. Le sorcier, avec le ton du respect, et après un instant de silence, répondit en ces termes :

— Cette main est la main d'un franc gentilhomme ; un noble cœur bat dans cette poitrine, une âme généreuse anime ce regard ; mais le cœur et l'âme, la passion a tout usé. Homme faible, ton grand malheur est d'avoir joué avec ta passion, de t'en être méfié ; d'avoir eu peur de ton bonheur, d'avoir reculé devant ta fortune. Ta fortune ! elle était telle qu'elle eût fait envie à tous les rois de la terre ; ton bonheur ! il eût dépassé tous les rêves de l'ambition la plus forcenée. Malheureux ! tu n'as pas osé être heureux. Ta main a tremblé, ton regard s'est troublé, tu as voulu donner le change à ton amour. Tu l'as perdu dans une liaison fatale, tu l'as profané dans un bien coupable ; meurs de chagrin et de repentir ; meurs victime de tes regrets ; depuis longtemps tout est fini pour toi !

À mesure que cet homme parlait, sa taille paraissait grandir, sa voix grossissait horriblement ; il y avait dans cette voix autant d'émotion que de terreur.

Il ajouta :

— Prenez garde, messieurs, vous êtes tous ici sous l'influence d'une espèce d'habit rouge !

Adhémar, qui voyait que la sorcellerie tournait au noir :

— Sorcier, mon ami, voici un symbole indigne d'un sorcier comme toi. Tu es obscur comme l'almanach de Liège, et je ne croirai pas un mot de ta science, ou bien tu nous diras ce que c'est que cet habit rouge qui doit nous précipiter dans de si grands malheurs.

— N'êtes-vous pas tous gentilshommes ? dit le sorcier.

— Nous le sommes, et d'assez bonne souche, reprit Adhémar.

— Eh bien ! si vous êtes gentilshommes, malheur à vous ! malheur pour vos folies, pour vos prodigalités insolentes, pour votre luxe ruineux, pour vos injustes privilèges ! Malheur à vous ! Vous êtes gentilshommes, et vous demandez ce qui vous menace ! Rappelez-vous que l'habit que vous portez est de la couleur qui vous désignera aux coups du peuple dans les jours de sa justice ; or, comprenez-vous dès à présent, messieurs les gentilshommes, mon symbole, mon énigme, ma révélation, comme vous voudrez l'appeler ?

À ces mots du sorcier, Adhémar s'empourpant :

— Tu mens, s'écria-t-il, oui, tu mens ! De quel droit, misérable, viens-tu porter l'affroi dans un salon paisible, où tu n'as été introduit que comme un simple amusement ?

— Ah ! voilà, reprit le sorcier, vous y voilà donc ! ce n'est qu'un jeu, à votre sens, un jeu ! Vous avez voulu vous amuser de ma crédulité ; vous avez cru qu'on pouvait dire à un homme : Viens ici, quitte ta maison, laisse ton livre au milieu de la page commencée, abandonne tes fourneaux et ton creuset, viens ; que l'hiver et la nuit, et le bandeau placé sur tes yeux ne t'arrêtent pas dans ta marche ; viens nous amuser comme un bateleur ou un histrion. Oh ! que que non pas, messeigneurs, non pas certes ; il n'en est pas ainsi. Est-ce moi qui vous ai appelés ? est-ce moi qui ai demandé à vous servir ? me prenez-vous donc pour un valet rampant aux pieds de ses maîtres ? Non, je suis ici, parce que vous m'y avez appelé ; je suis ici pour vous